

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue en virtuel et par enregistrement, le lundi, 1^{er} mars 2021 à compter de 19 :00 hre

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 1 mars 2021 par voix de huis clos et de téléconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

A laquelle sont présents :

Monsieur André Henri, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme Christine Marchand, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Claude Caron, conseiller
M. Jonatan Roux, conseiller
M. Gilles Gosselin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur André Henri.

Est également présente :

Mme Thérèse Lemay, directrice générale qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} février
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année en juin et décembre.
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Projet d'une station de lavage à bateaux : message du bureau de M. Rayes
 - 7.2 Projet présenté par M. Gilles Gosselin
8. Administration ;
 - 8.1 Demande pour acheter un portable pour la municipalité (Subvention Covid)
 - 8.2 Abonnement à zoom (Subvention Covid)
 - 8.3 Nettoyage des conduits d'air dans l'édifice municipal
 - 8.4 Projet de borne électrique(MRC)et mise à niveau de l'enseigne électronique
 - 8.5 Suivi du règlement 204
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Parole à l'inspecteur
 - 9.2 Dossier du lotissement
 - 9.3 Lettre de Copernic
 - 9.4 Réparation de la soufflante
10. Sécurité publique ;
11. Voirie ;
 - 11.1 Correction à la TECQ
 - 11.2 Demande de Ham-Sud pour circuler sur les chemins municipaux de la Municipalité
 - 11.3 Résolution pour la fermeture d'une section du Chemin Gosford Sud
12. Urbanisme et environnement ;
13. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Demande du Club de Natation
14. Affaires diverses ;
 - 14.1 Dossier Annexion
15. Liste de la correspondance ;
 - 15.1 - Carte de remerciement : Décès Rose-Armande Shank
 - Semaine Nationale de l'action bénévole du 18 au 24 avril
 - Association pulmonaire (mobilisation des municipalités pour la réduction de l'herbe à poux).
 - Prévention Suicide demande un soutien par un don de charité
 - 15.2 VARIA
16. Période de questions ;
 - Lettre de M. Réal Tremblay
 - Lettre de Mme Édith Hamel
 - Résolution à Gesterra et Gaudreau
17. Levée de la séance.

2021-03-028 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince, conseiller

Appuyé par M.Gilles Gosselin, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-029 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} février 2021 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Caron, conseiller,
Appuyé par Christine Marchand, conseillère.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	3180.90\$
Salaire DG :	2097.84\$
DAS mensuel :	5032.28\$
Bell Mobilité	54.00\$
Sogetel	282.55\$
Hydro Québec	256.74\$

2021-03-030 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **71 757.81 \$** a été présentée aux élus;

M. Claude Caron demande des explications quant à la dépense numéro 26

Réponse : Nouveau chauffage à l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2	Fondation CLSC Suzor-Côté (don / décès Mme Nolet)	50.00
3	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	31.94
4	Receveur Général du Canada (DAS)	1 368.15
5	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 664.53
6	Société Canadienne des postes (timbres)	506.95
7	Visa Desjardins (divers achats)	600.74
8	Ministre du Revenu du Québec (CNT)	108.34
9	André Henri, maire	935.00
10	Michel Prince, conseiller	388.52
11	Christine Marchand, conseillère	388.52
12	Laurent Garneau, conseiller	388.52
13	Claude Caron, conseiller	388.52
14	Jonatan Roux, conseiller	388.52
15	Gilles Gosselin, conseiller	388.52
16	Bell Mobilité inc. (février)	54.00
17	Buropro (février)	1 029.90
18	La Capitale (mars)	1 005.56
19	Desroches Groupe Pétrolier (février)	1 558.43
20	Entretien Général Lemay (février)	2 650.17
21	Excavation Marquis Tardif inc. (février)	20 507.71
22	Eurofins Environex (février)	263.30
23	Gesterra (janvier, février)	5 393.58
24	Hydro-Québec (éclairage public / janvier)	256.74
25	Sogetel (février)	282.55
26	Climatisation Confort Courtois inc. (système chauffage)	15 423.90
27	Les Éditions Juridiques FD inc. (mise à jour)	275.63
28	Carrefour Action Municipale & Famille (adhésion)	45.42
29	Ville de Disraëli (quote-part / versement #1)	1 232.35
30	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #2)	4 272.00
31	Total du salaire de la D.G. :	2 097.84
32	Total des salaires & déplacements :	5 761.96
	TOTAL :	71 757.81 \$

6. **DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE : À VENIR**

7. **RAPPORT DES COMITÉS :**

7.1 **PROJET D'UNE STATION DE LAVAGE À BATEAUX : MESSAGE DU BUREAU DE M. RAYES, DÉPUTÉ**

La directrice générale fait mention que l'information a été remise au comité d'environnement, concernant la possibilité d'une subvention.

7.2 **RAPPORT DE M. GILLES GOSSELIN QUANT AU SUIVI DU DOSSIER DE LA STATION DE LAVAGE À BATEAUX.**

Monsieur Gosselin fait mention qu'après la semaine de relâche des préparatifs seront entrepris pour installer la pompe pour le lavage des bateaux à la municipalité. L'Association des Résidents du Lac Nicolet est en attente d'une soumission pour les autres travaux à venir au quai municipal, le tout incluant la pose de caméras. Le tout devrait être reçu la semaine prochaine et en fonction vers la fin du mois d'avril.

7.3 LIVRAISON DE REPAS PAR LES HAUTS RELIEFS EN COLLABORATION AVEC LA CROIX ROUGE

Madame Christine Marchand, conseillère fait mention que l'organisme est rendu à sa septième livraison de repas à domicile. Il reste cinq semaines et tout se passe merveilleusement bien et les bénévoles font de l'excellent travail.

7.4 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Claude Caron fait mention qu'il y a eu une réunion récemment et qu'il ne reste que quatre personnes qui siègent sur ce comité, à la suite de la démission du frère Jasmin du Lac Sunday. Une liste de candidats sera déposée aux membres du conseil incessamment.

8. ADMINISTRATION

2021-03-031 8.1 ACHAT D'UN PORTABLE POUR LA MUNICIPALITE (SUBVENTION COVID)

Considérant qu'une subvention a été reçue pour effectuer des achats d'équipements et de matériels nécessaires pour répondre aux normes de la santé publique et du télétravail ;

Considérant qu'un budget de 2 000.00 \$ est alloué pour l'achat d'équipements ;

Considérant que les frais sont payés entièrement par la subvention de la covid-19 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin, conseiller, appuyé par Michel Prince, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'achat d'un Portable soit autorisé pour une valeur de 2000.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-032 8.2 ABONNEMENT À ZOOM (SUBVENTION COVID)

Considérant qu'il serait nécessaire d'ouvrir un compte zoom pour effectuer les différentes rencontres municipales virtuelles en cette période de pandémie ;

Considérant qu'avec cet abonnement il n'y aura plus de limite de temps et de participants ;

Considérant que le coût annuel est de 2000.00\$ plus taxes ;

Considérant que les frais sont payés entièrement par la subvention de la covid-19 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Christine Marchand, conseillère et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les membres du conseil autorisent l'achat du programme Zoom au montant de 200.00\$ plus taxes pour l'année 2021.

2021-03-033 8.3 NETTOYAGE DES CONDUITES D'AIR DANS L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Attendu que suite à l'installation du nouveau système de chauffage il nous a été fortement recommandé d'effectuer le nettoyage des conduites d'airs de l'édifice municipal ;

Attendu que l'estimation des coûts est de 800.00\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christine Marchand, conseillère, appuyé par Laurent Garneau, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux soient autorisés au montant de 800.00\$ plus taxes.

2021-03-034 8.4 PROJET DE BORNE ÉLECTRIQUE (MRC) ET MISE À NIVEAU DE L'ENSEIGNE MUNICIPALE

Attendu que la Municipalité doit prévoir un projet à être déposé à la M.R.C prochainement;

Attendu que les deux projets discutés sont le remplacement du logo sur notre tableau électronique ainsi que la pose d'une borne de recharge pour les véhicules automobiles;

Attendu qu'il est nécessaire de connaître le type de borne, ainsi que les normes d'utilisation du service offert aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, conseiller, appuyé par Michel Prince, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que ce projet soit analysé avant d'en faire le dépôt officiel à la MRC d'Arthabaska.

8.5 SUIVI DU RÈGLEMENT 204 : RAMPE DE MISE À L'EAU AU QUAI MUNICIPAL

Monsieur Claude Caron, conseiller fait mention qu'un projet a été remis aux élus pour vérification, puisqu'il y a des modifications qui pourraient être apportées. Un nouveau projet sera déposé prochainement à une séance spéciale pour fin d'approbation et dépôt d'un avis de motion.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

9.1 PAROLE À L'INSPECTEUR

La rencontre a eu lieu avec monsieur l'inspecteur en après-midi.

2021-03-035 9.2 DOSSIER COPERNIC

Attendu que la Municipalité désire que Copernic débute les inspections prévues pour l'année 2021 le plus rapidement possible ;

Attendu que la Municipalité demande que toutes les visites, les inspections, et les rapports soient complétés et remis à la municipalité avant l'automne 2021 ;

Attendu que la Municipalité désire que tous les travaux prévus soient exécutés pendant la période estivale car c'est la seule façon de rejoindre les villégiateurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonatan Roux conseiller, appuyé par Michel Prince conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que cette résolution soit transmise à Copernic et que tous les travaux soient réalisés d'ici l'automne 2021.

2021-03-036 9.3 DOSSIER DE LOTISSEMENT

Attendu que qu'un avis verbal est essentiel à l'égard de ce dossier avant de prendre une décision ;

Attendu que la directrice générale est mandatée pour demander un avis verbal à Me Caroline Pelchat sur ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron conseiller, appuyé par Gilles Gosselin conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un avis juridique verbal soit demandé à Me Caroline Pelchat dans ce dossier.

2021-03-037 9.4 RÉPARATION D'UNE SOUFFLANTE AU SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Attendu qu'il y a présentement un bris à une soufflante au site de traitement des eaux usées de la municipalité ;

Attendu qu'un budget de 500.00\$ est prévu pour effectuer la réparation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince conseiller, appuyé par Gilles Gosselin conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un budget de 500.00\$ soit alloué pour effectuer cette réparation.

10. SÉCURITE PUBLIQUE ;

11. VOIRIE ;

11.1 CORRECTION À LA DEMANDE À LA TECQ

À titre d'information, la directrice générale avise les élus de petites modifications apportées à la demande déposée à la TECQ.

2021-03-038 11.2 DEMANDE DE HAM-SUD POUR CIRCULER SUR LES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que pour faire suite à la demande de la Municipalité de Ham-Sud, réclamant la permission de circuler sur les chemins municipaux de la Municipalité pour effectuer des travaux sur son territoire prochainement ;

Attendu qu'il est demandé de ne pas circuler sur les routes de la Municipalité pendant la période du dégel ;

Attendu que si les véhicules lourds de la Municipalité de Ham-Sud détériorent les routes de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens, elle devra en faire la réparation à ses frais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin conseiller, appuyé par Christine Marchand conseillère et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le Conseil municipal des Saints-Martyrs-Canadiens, accepte la demande de Ham-Sud le tout selon les conditions ci-haut énumérées.

2021-03-039 11.3 RÉSOLUTION POUR LA FERMETURE D'UNE SECTION DU CHEMIN GOSFORD SUD

FERMETURE ET ABOLITION D'UN ANCIEN CHEMIN SUR LES LOTS NUMÉRO 6 379 066, 6 379 067, 6 379 068, 6 379 069, 6 379 070, 6 379 073, 6 379 074. Et 6 379 126 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant que suite à la réforme cadastrale en vigueur depuis le 11 décembre 2019 le lot numéro 6 078 574 du cadastre du Québec a été créé comme étant l'ancien chemin du Gosford sud;

Considérant que le lot représente une ancienne emprise du chemin Gosford sud dont une partie ne sert plus à la Municipalité;

Considérant qu'en date du 16 juillet 2020 un avis de dépôt au cadastre est enregistré auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec afin de remplacer le lot 6 078 574 par les lots 6 379 066, 6 379 067, 6 379 068, 6 379 069, 6 379 070, 6 379 073, 6 379 074, 6 379 075, 6 379 076. ET 6 379 126 en vertu de l'article 3043 al 1 C.c.Q. opération cadastrale réalisée par Carl Lefèbvre, arpenteur-géomètre;

Considérant que la Municipalité a accepté de remettre à certains propriétaires de lots contigus à l'ancienne assiette du chemin Gosford sud, certaines parcelles de terrain qui n'ont plus d'utilité pour la Municipalité, permettant ainsi de corriger certaines incongruités apparues lors de la rénovation cadastrale. Il est de l'intérêt général de procéder à la fermeture et à l'abolition de l'ancienne assiette du chemin Gosford sud sur les lots **6 379 066, 6 379 067, 6 379 068, 6 379 069, 6 379 070, 6 379 073, 6 379 074** et **6 379 126**. **Le lot 6 379 126 demeure cependant la propriété de la Municipalité.**

Considérant que la fermeture et l'abolition d'une partie de ce chemin ne causent aucun préjudice à qui que ce soit;

Considérant qu'en vertu de l'article 248 sur les compétences municipales tous règlements, procès-verbaux et actes d'accord qui concernent les chemins ponts et cours d'eau peuvent être abrogés par résolution;

En conséquence, sur proposition de Monsieur Gilles Gosselin conseiller,

appuyée de Monsieur Claude Caron conseiller, il est unanimement résolu, le Maire n'ayant pas voté :

Que les parcelles de terrain désignées comme étant les lots # 6 379 066, 6 379 067, 6 379 068, 6 379 069, 6 379 070, 6 379 073, 6 379 074 et 6 379 126 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 708,50, mètres carrés, sont par la présente résolution décrétées fermés et abolis comme chemin public, à toutes fins que de droits.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

13. LOISIRS ET CULTURE ;

2021-03-040 13.1 DEMANDE DU CLUB DE NATATION

Attendu que le Club de Natation demande l'autorisation de mettre à l'eau gratuitement la moto marine qui accompagne les nageurs lors des entraînements des nageurs en eau libre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince conseiller, appuyé par Gilles Gosselin conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte la demande du Club de Natation de se servir de la rampe de mise à l'eau gratuitement pour la mise à l'eau de leur moto- marine pour accompagner les nageurs en eau libre étant compris que cette embarcation devra avoir été préalablement lavée avant sa mise à l'eau.

14. AFFAIRES DIVERSES ;

14.1 DOSSIER ANNEXION

Monsieur Claude Caron conseiller, fait mention que dans le dossier d'annexion d'une partie du territoire de Ham Sud , tous les documents ont été transmis à Madame Caroline Lalonde du Ministère des Affaires Municipales.

Le travail de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens est terminé et le tout est maintenant entre les mains du Ministère des Affaires Municipales.

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

- 15.1** - Carte de remerciement : Décès de Mme Rose-Armande Shank
- Semaine Nationale de l'action bénévole du 18 au 24 avril
- Association Pulmonaire (mobilisation des municipalités pour la réduction de l'herbe à poux).
- Prévention Suicide demande un soutien sous forme de don

2021-03-041

DON POUR PRÉVENTION SUICIDE AU MONTANT DE 75.00\$

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 75.00\$ soit remis à l'organisme Prévention Suicide.

15.2 VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS :

16.1 LETTRÉ DE M. REAL TREMBLAY

Les réponses à ses questions lui seront transmises par courriel.

16.2 LETTRÉ DE MME ÉDITHE HAMEL

Madame Hamel conteste sa facture de déplacement inutile lors de la vidange de sa fosse. Madame Hamel a refait sa fosse sanitaire et elle n'était pas dû pour être vidangé. Gaudreau s'est présenté pour effectuer la vidange alors qu'elle était vide et en plus des frais sont chargés alors que la cédule de vidange était déjà prévue durant cette semaine.

2021-03-042

16.3 RÉSOLUTION CONTRE LES FRAIS DE DÉPLACEMENT CHARGÉS AUX CITOYENS LORSQUE LES CAMIONS SONT SUR PLACE DURANT LA SEMAINE PRÉVUE POUR LA VIDANGE DES FOSSES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que le Conseil municipal des Saints-Martyrs-Canadiens demande à Gaudreau de revoir les procédures de tarification lorsque des frais de déplacements sont chargés aux citoyens pour diverses situations ;

Attendu que des frais de déplacement sont chargés présentement même si la cédule prévoit que les camions sont déjà sur place pour d'autres vidanges, ou qu'une fosse vient d'être installée ou remplacée et est donc vide, ou qu'un couvercle est non dégagé, ou qu'une barrière est fermée et autres situations ;

Attendu que les citoyens refusent de payer les frais de déplacement car les camions sont déjà sur place et cédule pour les vidanges des fosses sur notre territoire dans cette même semaine ;

En conséquence il est proposé par Laurent Garneau conseiller, appuyée par Gilles Gosselin conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens demande à Gaudreau de réviser sa procédure tarifaire tel que ci-haut mentionnée et de retirer les frais de déplacement lorsque ses camions sont déjà sur place pour faire d'autres vidanges;

Que cette résolution soit également envoyée à la M.R.C d'Arthabaska et à Gesterra.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par Jonatan Roux, conseiller à 19h37.

La signature du maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**